

<https://www.snetap-fsu.fr/Premiers-resultats-des-concours-2019-les-eu-es-paritaires-du-SNETAP-FSU.htm>
!



Premiers résultats des concours 2019 : les élu.es paritaires du SNETAP-FSU interpellent le ministre de



Agriculture

Date de mise en ligne : dimanche 26 mai 2019

...tiers - Enseignant.e - Non titulaires, actualités -

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Monsieur le ministre de l'agriculture,

C'est avec consternation et colère que nous prenons connaissance, au fur à mesure de leur publication, des résultats aux concours de recrutement des enseignant.es.

C'est ainsi que, pour l'ensemble des **concours internes** ([PLPA](#) et [PCEA](#)), alors que 77 postes étaient ouverts, seuls 39 candidat.es ont été admis. Près de 50% des postes ne sont donc pas pourvus. De plus, pas une seule liste complémentaire n'a été établie pour ces recrutements internes.

Alors que nombre de ces candidat.es sont actuellement employé.es par le ministère en qualité d'[ACEN](#), seraient-ils/elles si « mauvais.es » pour ne pas mériter d'être titularisé.es ? Et si c'est le cas, qu'attendez-vous pour les former ? Ils/Elles sont tous les jours devant les élèves et étudiant.es.

La [DGER](#) met en avant un problème de vivier de recrutement. Comment peut-on alors concevoir que ce sont actuellement près de 1500 ACEN qui sont en poste ?

Il nous paraît totalement anormal que, a minima, l'ensemble des postes ne soient pas pourvus dans la mesure où le nombre de candidat.es inscrit.es le permet.

Si l'on regarde plus finement, on s'aperçoit également que le nombre de candidat.es inscrit.es est particulièrement faible dans certaines options (Agroéquipement, Production Animale...)

Il nous paraît donc nécessaire de penser à la formation professionnelle de ces agent.es, alors qu'ils/elles sont en exercice en tant que contractuel.le.s et afin qu'ils/elles puissent passer le concours et devenir lauréat.es.

Il y a actuellement des contractuel.le.s qui enseignent pour certain.es depuis une dizaine d'années (voire plus), passent le concours et ne sont pas titularisé.es, considéré.es comme "mauvais.es". Le métier d'enseignant.e s'apprend. Accompagner les contractuel.le.s par le biais de la formation professionnelle peut garantir ce qui ne l'est pas aujourd'hui : des postes pourvus !

Nous sommes porteurs d'une demande de véritable plan de déprécarisation synonyme pour nous de formation. Le dispositif « Sauvadet » a échoué.

Nous demandons également la mise en place d'un véritable pré-recrutement d' « élèves-fonctionnaires » dès la fin de l'année de L3.

Le dispositif expérimental d' « apprentis-professeurs » qui doit rentrer en vigueur à la rentrée prochaine, si il peut apporter une partie des réponses, sera loin d'être suffisant et n'est pour nous pas satisfaisant : faible rémunération, contrat de droit privé non pris en compte dans la carrière... Quelle ambition pour l'[EAP](#) derrière cette expérimentation !

Les premiers résultats des **concours externes** sont également préoccupants : 9 admis en aménagement forestier pour 20 postes, 11 admis en lettres modernes pour 20 postes également !

Nous demandons d'ores et déjà l'intégration des listes complémentaires dans toutes les disciplines qui en disposeront. A ce stade, il nous paraît urgent que vous demandiez aux jurys de dresser des listes complémentaires partout où cela sera possible.

Il est temps que le ministère mette en place avec l'Éducation Nationale des concours communs, ce qui serait possible pour les corps des personnels administratifs et ne le serait pas pour les enseignant.es ??? !!!

Nous porterons ces mandats lors des groupes de travail prévus début juillet.

Les élu.es paritaires PLPA, PCEA, ACEN du SNETAP-[FSU](#)